

Service de presse:062/00

Index AI : AFR 43/03/00

Embargo: 6 avril 2000 (OOHO1 GMT)

Niger: Le peuple nigérien a droit à la vérité et à la justice

Il y a un an, le 9 avril 1999, le président de la République du Niger, le général Ibrahim Baré Maïnassara et trois autres personnes étaient abattus par la garde présidentielle à l'aéroport militaire de Niamey. Un an après ces faits, en dépit des promesses faites par les autorités nigériennes, la vérité n'a toujours pas été faite sur ces assassinats.

“Après deux coups d'Etat militaires successifs en 1996 et 1999, le Niger a besoin de vérité et de justice pour exorciser l'avenir de toute ombre menaçante et prévenir d'autres atteintes aux droits humains,” affirme aujourd'hui Amnesty International.

La vérité sur les assassinats politiques du 9 avril 1999 comme sur toutes les atteintes aux droits humains commises au Niger depuis le début des années 1990 est essentielle afin que les familles des victimes puissent consommer leur deuil et que le Niger puisse se réconcilier avec son passé. L'organisation souligne particulièrement la nécessité de faire la lumière sur les 150 cadavres découverts dans un charnier à Bouloungoure, à l'est du pays, en janvier 1999, alors que le pays était encore gouverné par le président Baré Maïnassara. Les familles de ces survivants, tous appartenant à l'ethnie toubou, ont besoin de connaître les raisons de l'assassinat de leurs proches et elles ont droit à la justice et à des compensations financières et morales.

Cette vérité et cette justice ne peuvent actuellement voir le jour notamment à cause d'une amnistie pour les auteurs des coups d'Etat de 1996 et 1999, qui a été incluse dans la nouvelle Constitution nigérienne, adoptée par référendum en juillet 1999. Cette amnistie a été confirmée par une loi votée par le parlement nigérien, en janvier 2000, une loi qui est ainsi venue poser la dernière pierre à l'édifice de cette impunité.

“Amnesty International exhorte le Parlement nigérien à annuler cette amnistie afin qu'une enquête indépendante et impartiale ait lieu et que les responsables de ces assassinats soient traduits devant la justice,” déclare Amnesty International aujourd'hui.

La vérité sur ces événements du 9 avril 1999, plusieurs témoignages oculaires concordants l'ont peu à peu dévoilée. Selon ces récits, recueillis par Amnesty International, le Président Baré Maïnassara a été touché dans le dos, à l'aéroport militaire alors qu'il se dirigeait vers son hélicoptère. Il aurait été ensuite achevé à coups de balles tirées à partir d'une automitrailleuse.

En lieu et place de la vérité, les autorités, issues du coup d'Etat militaire du 9 avril 1999 ont présenté une version des faits absurde puis une enquête bâclée. L'assassinat du président Baré Maïnassara a, tout d'abord, été présenté, comme le résultat d'un "accident malheureux", qui ne nécessitait donc aucune investigation.

Finallement une enquête de gendarmerie a été ouverte en août 1999, sous la pression d'associations de défense des droits humains et de l'Union européenne notamment. Amnesty International a pu obtenir une copie des conclusions de cet rapport d'enquête. "A la lecture de ce texte, on ne peut considérer cette enquête comme exhaustive et indépendante", affirme aujourd'hui l'organisation.

L'enquête, en effet, présente des lacunes importantes. Elle n'a duré que trois jours, ce qui semble peu pour une affaire d'une telle gravité. De plus, les gendarmes n'ont pas jugé nécessaire de convoquer et d'entendre des témoins oculaires ou le médecin légiste qui a examiné le corps du président assassiné.

Le besoin de vérité et de justice ne s'est pas éteint pour autant ni au Niger ni à l'extérieur du pays. Le 12 février 2000, plusieurs centaines de personnes - en majorité des femmes - ont manifesté à Niamey afin d'obtenir l'ouverture d'une enquête internationale sur les circonstances de l'assassinat du Président Baré Maïnassara. Le 27 mars 2000, des parlementaires européens en visite dans le pays ont, eux aussi, rappelé que le Niger devait respecter la convention de Lomé et notamment le principe de bonne gouvernance qui veut que "l'impunité ne gagne pas et ne règne pas".

Cette nécessité de faire la lumière sur les atteintes aux droits humains a aussi été reconnue, le 2 mars 2000, par le Président Mamadou Tandja qui s'est publiquement déclaré décidé à "rechercher et rétablir la vérité" sur les circonstances de l'assassinat du président Baré Maïnassara.

Amnesty International se félicite de cette déclaration du nouveau chef de l'Etat mais elle souligne aussi que: "La vérité ne suffit pas, il faut aussi la justice et pour obtenir cela, il faut lever l'obstacle de l'amnistie".

Tout au long du régime du président Ibrahim Baré Maïnassara, Amnesty International a dénoncé à plusieurs reprises les atteintes graves aux droits humains commises par les autorités nigériennes et a demandé que les responsables soient traduits devant la justice. C'est donc en toute impartialité qu'après avoir dénoncé les violations commises par le gouvernement du président Baré Maïnassara, Amnesty International demande maintenant que la lumière soit faite sur les assassinats des quatre personnes tuées le 9 avril 1999 et que les responsables de ces actes soient traduits devant la justice.

Au cours de la dernière décennie, aucun responsable des ces violations n'a été traduit en justice. "Cette impunité doit impérativement cesser," affirme Amnesty International. "Afin que l'avenir du pays se construise sur des bases de vérité et de justice."

FIN.../

Pour obtenir de plus amples informations veuillez contacter le service de presse de l'Organisation à Londres au 44 171 413 5566, ou consulter notre site web <http://www.amnesty.org>.